

Terrorism, Security & Human Rights. Harnessing the Rule of Law, Mahmood MONSHIPOURI, 2012 Londres, Lynne Rienner, 309 p.

Nathalène Reynolds

Volume 43, numéro 4, décembre 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1013358ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1013358ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Reynolds, N. (2012). Compte rendu de [*Terrorism, Security & Human Rights. Harnessing the Rule of Law*, Mahmood MONSHIPOURI, 2012 Londres, Lynne Rienner, 309 p.] *Études internationales*, 43(4), 640–642.
<https://doi.org/10.7202/1013358ar>

Pointe alors la nécessité de créer les instruments pour encadrer, vérifier et contrôler les échanges de matériaux et de technologies pouvant servir à la fois au civil et au militaire. D'où la fondation du comité Zangger en 1971, focalisé sur les pays qui n'ont pas adhéré au TNP, et celle du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG en anglais) fondé en 1974 et qui s'applique à tous les pays, adhérents ou pas au TNP. Les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) ne cesseront de critiquer les travaux opaques des ces comités soupçonnés de vouloir bloquer leur développement du nucléaire civil.

L'auteur consacre les trois chapitres suivants au régime européen. Il retrace sa genèse et indique les différentes évolutions au cours des années de la construction de l'unité européenne. Il montre que l'Europe défend son autonomie, voire son indépendance, en matière de contrôle (vis-à-vis du TNP rattaché à l'ONU) par la constitution de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Quentin Michel souligne alors les doublons qui existent entre l'Euratom, d'une part, et l'AIEA et le TNP, d'autre part, ainsi que la dispersion des éléments de contrôle des transferts engendrée par l'accumulation ou le télescopage des textes fondateurs de la Communauté, puis de l'Union européenne.

Cet ouvrage précis et fouillé, rédigé d'une plume rigoureuse, n'est pas accessible au public non averti. Il nécessite, pour être appréhendé dans sa grande richesse, que le lecteur soit familier des principaux aspects et termes juridiques liés au contrôle des technologies nucléaire. On regrettera d'ailleurs que l'éditeur n'ait pas ajouté

un glossaire pour rappeler la définition des nombreux instruments juridiques, groupes et institutions cités.

Ali LAÏDI
*Institut de relations internationales
 et stratégiques (IRIS), Paris*

Terrorism, Security & Human Rights. Harnessing the Rule of Law

*Mahmood MONSHIPOURI, 2012
 Londres, Lynne Rienner, 309 p.*

Dans un ouvrage intitulé *Terrorism, Security & Human Rights. Harnessing the Rule of Law*, Mahmood Monshipuri, professeur associé de relations internationales à l'Université de San Francisco, tente à son tour d'envisager les conséquences mondiales des drames du 11 septembre 2001 et de la politique étatsunienne qui y fit suite. L'étude des thèmes du terrorisme, de la sécurité et des droits humains a fait l'objet d'une abondante littérature, comme en témoignent les nombreuses références auquel le politologue a recours et la bibliographie détaillée qu'il offre au lecteur en fin de chapitre.

Monshipuri se propose cependant de relancer un débat portant sur un enjeu essentiel qui, à notre sens, rythmera à tout le moins la première moitié du 21^e siècle : le sacro-saint principe de sécurité dont nombre de puissances occidentales se saisissent ; La lutte contre le terrorisme, arguèrent-elles implicitement, empêchait la parfaite garantie des droits fondamentaux de l'ensemble des populations qu'elles accueilleraient sur leur sol. Parallèlement, l'Occident continuait de se faire le chantre de l'instauration d'une nécessaire démocratie dans le monde ; la *guerre contre la terreur* n'en succéda pas moins (à l'exception des quelques années qui suivirent la chute

de l'Union soviétique) à la *guerre froide* ; les États-Unis, appuyés par des alliés qui, au fil du temps, exprimèrent publiquement leurs doutes affirmaient leur prééminence et l'avènement d'une ère unipolaire. Optimiste, l'auteur juge qu'une page d'histoire s'est tournée : le *printemps arabe* a donné naissance à « un nouveau climat d'activisme politique » ; des pays comme la Tunisie ou l'Égypte ont montré leur adhésion à « une transformation démocratique pacifique » et leur volonté de participer de la « démocratie électorale » (p. 13).

Dans son introduction, Mahmood Monshipuri souligne son attachement aux « instruments légaux » (*legal instruments*), tels les traités et les conventions internationales, mais aussi la diplomatie (p. 12). Et il entend traiter des « conditions » de l'utilisation de « tels outils » ; il estime que le bon usage de la diplomatie autoriserait la résolution pacifique d'antagonismes régionaux et internationaux. De fait, l'auteur insiste tout au long de son ouvrage sur l'indispensable résolution du conflit israélo-palestinien, laquelle constituerait l'une des clés à l'instauration au Proche-Orient d'une paix durable, tandis qu'elle permettrait de désamorcer une partie à tout le moins des courants islamistes radicaux. En outre, le politologue enjoint implicitement à l'Occident de consentir à l'émergence d'acteurs régionaux désormais incontournables, comme la Turquie mais également l'Iran, sur la bonne foi duquel il s'attarde (peut-être un peu longuement). Il n'en dépeint pas moins l'intense activité diplomatique dont des scènes régionales aux fragiles équilibres (tels l'Irak et ses voisins) sont les théâtres.

Plutôt que de répondre à l'impossible problématique des conditions

d'usage de ce qu'il nomme les « instruments légaux », le politologue vise à rappeler à un Occident vieillissant des réalités géopolitiques et géostratégiques que celui-ci s'emploie encore à oblitérer. En effet Mahmood Monshipuri, soucieux de ménager des lecteurs dont la majorité – suppose-t-il à juste titre – a été nourrie à l'aune de la toute-puissance et de l'incontestable bonne foi des politiques étrangères occidentales, s'essaie à une analyse neutre qu'il rythme par des recommandations dont le caractère répétitif nuit à une lecture néanmoins fluide. Sans doute ce travers est-il lié à l'organisation du livre ; le politologue aurait dû envisager de regrouper, dans un même chapitre, des thèmes qui requerraient une argumentation similaire.

Idéalisme que toute *realpolitik* interdit ? L'objectif – en tout cas affiché – de Monshipuri est d'inciter les décideurs occidentaux à se conformer aux valeurs qu'ils professent. D'une telle orientation dépendra le regain d'un prestige considérablement terni, en particulier durant la décennie écoulée ; les États-Unis, appuyés par leurs alliés, arguaient et arguent parfois encore de la nécessaire suspension de libertés pourtant fondamentales, voire de l'usage de la torture, pour lutter contre le terrorisme... et justifient ainsi les exactions commises.

Significativement, Mahmood Monshipuri n'utilise jamais une expression à laquelle nos médias occidentaux ont recours sans jamais la définir, celle de *communauté internationale*. Toutefois, ce n'est que dans son dernier chapitre (qui constitue la conclusion de son étude) que Monshipuri s'autorise à quelque franchise. Serait-ce qu'il souhaitait – avant de prendre position – offrir au lecteur un tableau exhaustif

des enjeux internationaux et régionaux majeurs, tandis qu'il examinait la politique américaine au lendemain du 11 septembre 2001 ? Dans ce chapitre qui se veut – comme son titre (*Towards Reframing the Debate*) l'indique – une prospective, l'auteur déplore l'écart considérable entre l'idéalisme déclaré de la politique étrangère étatsunienne et sa réalité, rappelant des interventions armées significatives de 1983 à 2003 (dans l'île de Grenade, au Panama, en Afghanistan et en Iraq).

Angélisme feint ? Le politologue relève que l'emploi de moyens militaires ne conduit jamais à l'avènement de la démocratie. Pour preuves récentes, les tristes sorts de l'Afghanistan et de l'Irak. De même le phénomène terrorisme ira-t-il s'aggravant si les puissances occidentales refusent de contribuer aux libertés politique et économique de peuples qui y aspirent. L'auteur ne peut cependant ignorer que la seule défense d'idéaux ne motive guère le déclenchement de conflits. Ne s'agit-il pas, pour l'Occident, sinon d'empêcher, du moins de retarder l'irréversible déplacement des centres politique et économique décisionnels (qu'il continue d'accueillir) vers d'autres lieux géographiques comme l'Asie, alors que les ressources énergétiques se feront rares ?

Nathalène REYNOLDS
*Centre d'études asiatiques de Genève
 et Sustainable Development Policy Institute,
 Islamabad*

Maintenir la paix en zones postconflit. Les nouveaux visages de la police

*Samuel TANNER et Benoît DUPONT
 (dir.), 2012, Montréal, Les Presses
 de l'Université de Montréal, 296 p.*

« En quoi un policier, formé dans le cadre d'une société pacifiée, peut-il

être utile dans un contexte postconflit ou de sortie de guerre ? » Cette phrase extraite de la page 239 résume bien le puzzle que cherchent à élucider les deux criminologues à l'origine de ce projet collectif. S'appuyant sur une démarche de recherche originale faisant dialoguer praticiens et théoriciens sur le rôle de la police dans les opérations de maintien de la paix, Samuel Tanner et Benoît Dupont proposent un ouvrage érudit, soigné, élégamment écrit et instructif à de nombreux égards. On y apprend qu'il se passe bien des choses dans la police au 21^e siècle. Celle-ci est de plus en plus sollicitée par les organisations internationales pour des tâches de stabilisation et de reconstruction des États fragiles, comme Haïti, l'Afghanistan ou le Kosovo. Depuis 1995, le nombre de policiers en déploiement international a augmenté de 810 % ; il tourne aujourd'hui autour de 14 000. Enseignant les techniques d'enquête et de gestion des foules, mais aussi les rudiments de l'État de droit à des individus recrutés sur le tas, qui sont eux-mêmes parfois des anciens miliciens et qui doivent être formés en quelques semaines, les forces professionnelles de police du Canada comme de la Jordanie ou du Sénégal sont désormais un complément essentiel aux troupes militaires déployées dans ces zones postconflit. Pourtant, la projection internationale des forces de police ne semble pas avoir suscité la convergence de leurs pratiques de *policing*. Les méthodes et les modèles policiers demeurent différents, le degré de professionnalisme extrêmement inégal, et les échanges culturels marqués par la méfiance bien plus que par la solidarité professionnelle.

L'ouvrage défriche plusieurs champs de recherche négligés, mais